

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

**APPROBATION DU
RAPPORT D'ACTIVITÉS
2024 DU GROUPEMENT
LOCAL DE
COOPÉRATION
TRANSFRONTALIÈRE
POUR L'EXPLOITATION
DU TÉLÉPHÉRIQUE DU
SALÈVE**

N° CC_2025_0123

Séance du : mercredi 17 septembre 2025

Convocation du : 10 septembre 2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 54

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Michel BOUCHER, Robert BURGNARD, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Paulette CLERC, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Marie-Jeanne MILLERET, Sophie VILLARI, Pascal ROPHILLE

Représentés :

Maryline BOUCHÉ par Mylène SAILLET RAPHOZ, Louiza LOUNIS par Michel BOUCHER, Marie-Claire TEPPE-ROGUET par Yves CHEMINAL, Claude ANTHONIOZ par Paulette CLERC, Maurice LAPERROUSAZ par Marie-Jeanne MILLERET

Excusés :

Guillaume MATHELIER, François LIERMIER, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Djamel DJADEL, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Joanny DEGUIN, Isabelle VINCENT, Daniel DE CHIARA, Julien BEAUCHOT

Vu les statuts d'Annemasse Agglo et notamment les compétences en matière économique comprenant le téléphérique du Salève et ses activités connexes,

Vu la convention constitutive, valant statuts, du Groupement Local de Coopération Transfrontalière pour l'exploitation du Téléphérique du Salève (GLCT TS) modifiée et approuvée par arrêté préfectoral n°2021-0015 du 19 avril 2021 à laquelle adhère Annemasse Agglo,

Vu l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales,

Madame la Présidente du Groupement Local de Coopération Transfrontalière pour l'exploitation du Téléphérique du Salève (GLCT TS) a transmis le rapport d'activités 2024 du GLCT TS ainsi que le compte administratif pour ce même exercice.

Ce rapport revient notamment sur les points suivants :

- Une année 2024 marquée par une année pleine pour le fonctionnement du téléphérique du Salève, depuis sa réouverture en septembre 2023 après près de 2 ans de travaux ;
- Le choix de l'exploitant des espaces de restauration et séminaire et l'ouverture, dans un premier temps du Café 1100 et de la salle de séminaire, puis du restaurant Vertiges ;

- L'attribution de deux prix d'architecture pour le projet de réhabilitation des gares du téléphérique du Salève et de leurs abords : le prix A 10 et l'Equerre d'Argent ;
- Un résultat de clôture de l'exercice 2024 positif de 744 175,11 € ;

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

DE PRENDRE ACTE du rapport d'activités 2024 du GLCT TS.

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET

Date de signature : 24/09/2025

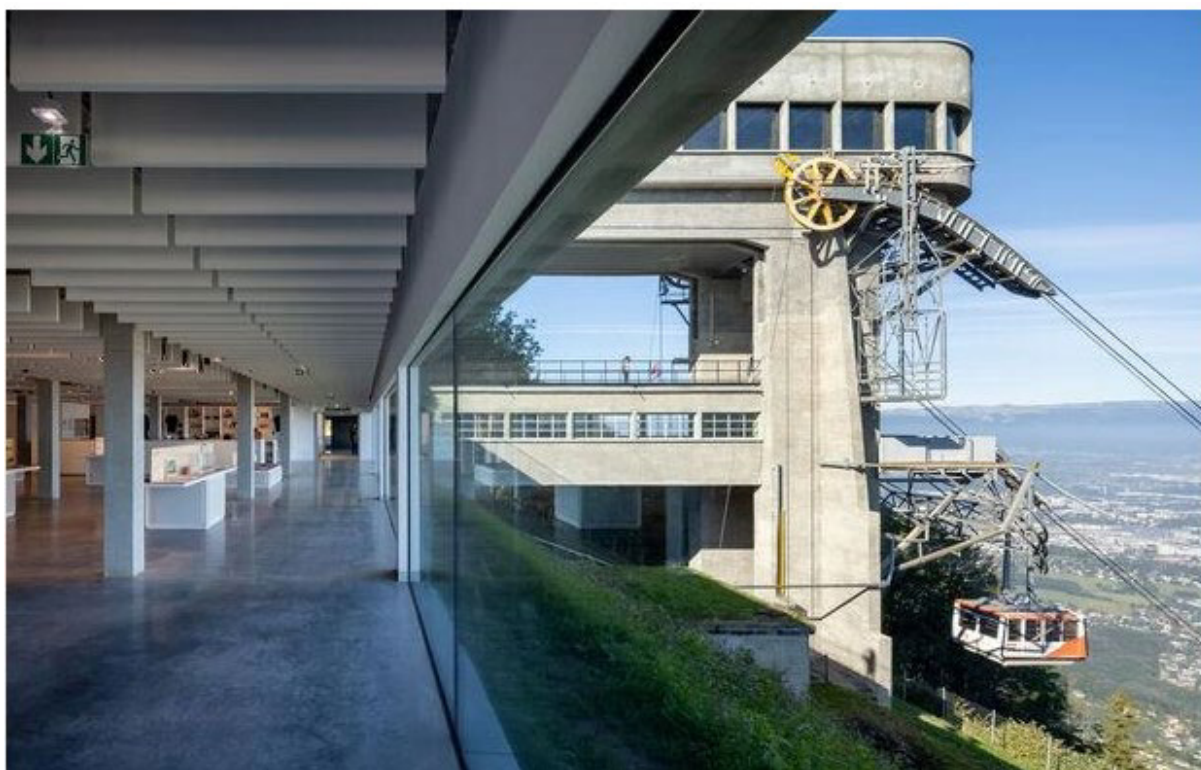
Qualité : Agglo - DGS

Signé électroniquement par : Nadège ANCHISI

Date de signature : 24/09/2025

Qualité : Agglo - Secrétaire Conseil Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.



Credit photo : DDA Architectes

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

GLCT Téléphérique du Salève



POST TENEBRAS LUX

REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE



MONNETIER - MORNEX

Présentation à l'Assemblée du GLCT TS du 20 juin 2025

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le



ID : 074-200011773-20250924-CC_2025_0123-DE

Groupement local de coopération transfrontalière pour l'exploitation du Téléphérique du Salève (GLCT TS)

Mairie d'Etrembières - Place Marc Lecourtier – 74100 Etrembières

Rapport d'activité 2024

Table des matières

1.	Préambule	5
2.	Objet et membres du GLCT TS.....	6
3.	L'Assemblée du GLCT TS – composition	7
4.	Les Commissions du GLCT TS – composition	8
5.	Dates clés du chantier de réhabilitation des deux gares (2018 à 2025)	10
6.	La réhabilitation des gares du Téléphérique du Salève : un pilotage complexe	11
7.	Trois appels d'offres pour trouver un restaurateur : le GLCT TS ouvre enfin les nouveaux espaces de restauration et sa salle de séminaire.....	12
8.	Événement inaugural du GLCT TS pour les espaces de restauration le 17 décembre.....	18
9.	Deux Prix d'architecture français en 2024 : double récompense pour le GLCT TS et ses architectes.....	20
10.	Les travaux 2024 en lien avec la réhabilitation de la gare haute	22
11.	Les travaux de remontées mécaniques.....	23
12.	Le budget du projet de réhabilitation des 2 gares	23
13.	L'exploitant du Téléphérique du Salève (Société pour l'exploitation du Téléphérique du Salève - STS)	24
14.	Les Journées Européennes du Patrimoine - Suisse romande les 7 et 8 septembre 2024	26
15.	L'accessibilité en transports publics à la gare basse	26
16.	Finances	26
17.	Perspectives travaux en 2025	28

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le



ID : 074-200011773-20250924-CC_2025_0123-DE

1. Préambule

L'année 2024 a encore été une année dense pour le GLCT TS.

Après deux années de travaux pour la réhabilitation de ses deux gares et de leurs abords, le Téléphérique a rouvert ses portes le 12 septembre 2023.

Le site de la gare haute offrait ainsi aux visiteurs un nouvel espace "nature, culture, loisirs" conçu par l'exploitant STS, en partenariat avec le Syndicat Mixte du Salève et le Bureau de la Montagne. Il restait un défi majeur à relever par le GLCT TS : trouver un restaurateur pour animer, au sein de la gare haute, le restaurant panoramique, le café moderne, ainsi que la salle de séminaire.

En fin d'année, les architectes David et Claudia Devaux ainsi que le GLCT TS ont reçu deux magnifiques récompenses nationales françaises : Prix A 10 + 1 et l'Équerre d'Argent 2024.



Crédit photo : C. Ricci

L'Assemblée du GLCT TS du 6 décembre 2024 avec Anny Martin, Présidente du GLCT TS, au milieu de la photo tenant entre ses mains le prestigieux prix d'architecture français l'Équerre d'argent
1^{ère} rangée depuis la gauche : Roxane Dupommier, Christine Ricci, Badia Chalel-Bellazouz, Anny Martin, Anne-Joëlle Rosay Baud-Grasset, Odile Bosse-Platière, Jean-Marie Martin, Alain Carlier
2^{ème} rangée: Marc Châtelain, Dominique Frei, Jean-Michel Vouillot, Patrick Antoine, Olivier Granger, Françoise Magdelaine, Jean-Paul Costaz, Christian Aebischer, Cédric Lehuédé
Au fond (un peu cachés) : Jean-Philippe Gazu, Caroline Guichard

2. **Objet et membres du GLCT TS**

Institué par Annemasse Agglo et la commune de Monnetier-Mornex d'une part et la République et canton de Genève d'autre part, le GLCT TS a été créé en date du 15 mars 2006 par arrêté préfectoral. Son siège est sis en France, à Étrembières (Haute-Savoie). Il est soumis au droit français.

Le GLCT TS a pour objet l'exploitation du service des remontées mécaniques.

Membres du GLCT TS

- République et canton de Genève
- Annemasse Agglo
- Commune de Monnetier-Mornex

GLCT Téléphérique du Salève



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE



MONNETIER - MORNEX

Fonctionnement institutionnel

- Présidente : Mme Anny Martin, Maire d'Étrembières;
- Vice-président : M. Jean-Marie Martin, Conseiller administratif de Veyrier, depuis le 26 mars 2021;
- Assemblée : composée de 14 membres devant se réunir, selon les statuts du GLCT TS, au moins 2 fois par année (6 séances en 2024);
- En 2024, poursuite des réunions de travail des élus à la suite de chaque Assemblée;
- Commissions : commission de concession, commission d'appel d'offres (CAO) et commission consultative du service public local (CCSPL), composées à parité de membres genevois et français de l'Assemblée du GLCT TS.

La gestion du GLCT TS est assurée conventionnellement par les services administratifs et techniques d'Annemasse Agglo. Le secrétariat du GLCT TS est assumé par Mme Odile Bosse-Platière aux côtés de M. Cédric Lehuédé, responsable du service "politiques partenariales".

Une convention pluriannuelle (2023 à 2025), signée le 6 décembre 2022, lie Annemasse Agglo et le GLCT TS pour la mise à disposition de son personnel. Cette mise à disposition est rémunérée par le GLCT TS à hauteur de 42'000 € par année. En 2024, une dizaine de collaboratrices et collaborateurs d'Annemasse Agglo ont été régulièrement mis à contribution pour traiter des dossiers en lien avec le GLCT TS.

A l'État de Genève, le relais pour le suivi de l'ensemble des dossiers et de la coordination du projet de rénovation ainsi que le secrétariat de la délégation genevoise sont en mains du service des affaires européennes, régionales et fédérales (SAEF), rattaché à la Chancellerie d'État, sous le pilotage politique de M. Antonio Hodgers, Conseiller d'État genevois délégué aux affaires régionales et transfrontalières dès le 1er juin 2023.

3. L'Assemblée du GLCT TS – composition

Membres et suppléants (mise à jour jusqu'à février 2025)

<i>Collectivités</i>	<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Monnetier-Mornex	1. Ludovic Wiszniewski, Maire de Monnetier-Mornex	1. Badia Chalel-Bellazouz, Adjointe, Mairie de Monnetier-Mornex
Annemasse Agglo	2. Anny Martin, Présidente du GLCT TS, Maire d'Etrembières	2. Marion Barges-Delattre, Adjointe, Mairie de Cranves-Sales
	3. Christian Aebischer, Conseiller municipal, Mairie d'Annemasse	3. Françoise Magdelaine, Conseillère municipale de Gaillard
	4. Patrick Antoine, Maire de Vétraz-Monthoux	4. Jacky Tonoli, Adjoint, Mairie d'Etrembières
	5. Gabriel Doublet, Maire de Saint-Cergues, Président d'Annemasse Agglo	
	6. Christian Dupessey, Maire d'Annemasse	
	7. Jean-Michel Vouillot, Adjoint, Mairie d'Etrembières	
Canton de Genève	1. Jean-Marie Martin, Conseiller administratif de Veyrier, Vice-président du GLCT TS	1. Ingrid Carini, Cheffe de projet aménagement du Grand Genève, direction du projet d'agglomération, département du territoire (DT)
	2. Roxane Dupommier, Directrice du Travel Bureau, Fondation Genève Tourisme & Congrès	2. Karelle Hézard, Ingénieure, chargée de mission d'ingénierie environnementale, office cantonal de l'agriculture et de la nature, département du territoire (DT)
	3. Dominique Frei, ancien Directeur de l'office cantonal de la statistique, représentant le département du territoire (DT)	3. Pierre Bonnet, Architecte, membre du conseil de fondation de la Fondation Braillard Architectes (FBA)
	4. Marc Châtelain, directeur d'exploitation, Transports publics genevois (TPG)	4. Benoît Pavageau, Directeur, Direction des transports collectifs, professionnels et du développement multimodal, département de la santé et des mobilités (DSM)
	5. Béatrice Manzoni, Architecte	
	6. Bertrand Konate, Responsable de projets, département politique, Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG)	
	7. Christine Ricci, Secrétaire adjointe, Service des affaires européennes, régionales et fédérales, Chancellerie d'État	

- **Pour la délégation genevoise, quatre changements sont intervenus en 2024 et un changement en début d'année 2025 :**
 - Pierre-Antoine Gobet a été remplacé par Ingrid Carini (décision du 27 mars 2024)
 - Luc Deley a été remplacé par Karelle Hézard (décision 20 novembre 2024)
 - Alain Carlier a été remplacé par Béatrice Manzoni (décision du 11 décembre 2024)
 - Nathalie Hardyn a été remplacée par Bertrand Konate (décision du 11 décembre 2024)
 - Anna-Karina Kolb a été remplacée par Pierre Bonnet (décision du 12 février 2025).
- **Pour la délégation française, un changement est intervenu en 2024**
 - Alain Letessier a été remplacé par Marion Barges-Delattre (décision du 27 novembre 2024).

4. Les Commissions du GLCT TS – composition

Précision sur la composition des commissions de concession et d'appel d'offres

La composition de ces commissions reste inchangée pendant la durée de la mandature (législature) municipale française (mars 2021- mars 2026).

Les nouveaux membres de l'Assemblée, nommés pendant cette période, ne remplacent pas les membres qui ont quitté l'Assemblée.

➤ **Commission de concession**

Cette commission examine tous les projets de concession de service. Une concession est un contrat par lequel le GLCT TS confie la gestion d'un service à un opérateur auquel il est transféré un risque lié à l'exploitation du service, en contrepartie du droit d'exploiter le service, éventuellement assorti d'une redevance.

L'Assemblée du GLCT TS a procédé à l'élection de cette commission lors de sa séance du 5 novembre 2020.

Membres	Suppléants
Anny Martin, présidente du GLCT TS ou son représentant, Patrick Antoine, préside de droit la commission	Gabriel Doublet
Christian Aebischer	Christian Dupessey
Dominique Frei	Pascal Ganty
Christine Ricci	Natacha Raccimolo
Jean-Michel Vouillot	
Ludovic Wiszniewski	

➤ **Commission d'appel d'offres**

Cette commission est chargée d'attribuer les marchés passés en procédure formalisée. Elle choisit l'offre qui se révèle être économiquement la plus avantageuse au regard des critères préalablement définis par l'acheteur.

L'Assemblée du GLCT TS a procédé à l'élection de cette commission lors de sa séance du 5 novembre 2020.

Membres

Anny Martin, Présidente du GLCT TS ou
 son représentant, Patrick Antoine, préside de
 droit la commission
 Christian Aebischer
~~Alain Carlier~~
 Christian Dupessey
 Dominique Frei
 Jean-Michel Vouillot

Suppléants

Gabriel Doublet
~~Pascal Ganty~~
~~Natacha Raccimolo~~
 Christine Ricci

➤ **Commission consultative du service public local**

Cette commission examine chaque année le rapport établi par le délégataire de service public.

L'Assemblée du GLCT TS a procédé à l'élection de cette commission lors de sa séance du 25 septembre 2020. Elle a remplacé un membre genevois par un autre membre genevois, M. Marc Châtelain, au cours de cette mandature.

Représentants du GLCT TS

Anny Martin, présidente du GLCT TS ou
 son représentant
 Marc Châtelain
 Gabriel Doublet
 Christine Ricci
 Ludovic Wiszniewski

Représentants d'usagers

Fondation Braillard Architectes
 Genèveverando
 Club de vol libre du Salève
 Oxygène 74 (Association des
 randonneurs en Haute-Savoie Nord)

➤ **Règlement intérieur du GLCT TS : une modification mineure**

Le GLCT TS dispose d'un règlement intérieur approuvé par l'Assemblée du GLCT TS du 29 janvier 2021 dans sa version mise à jour.

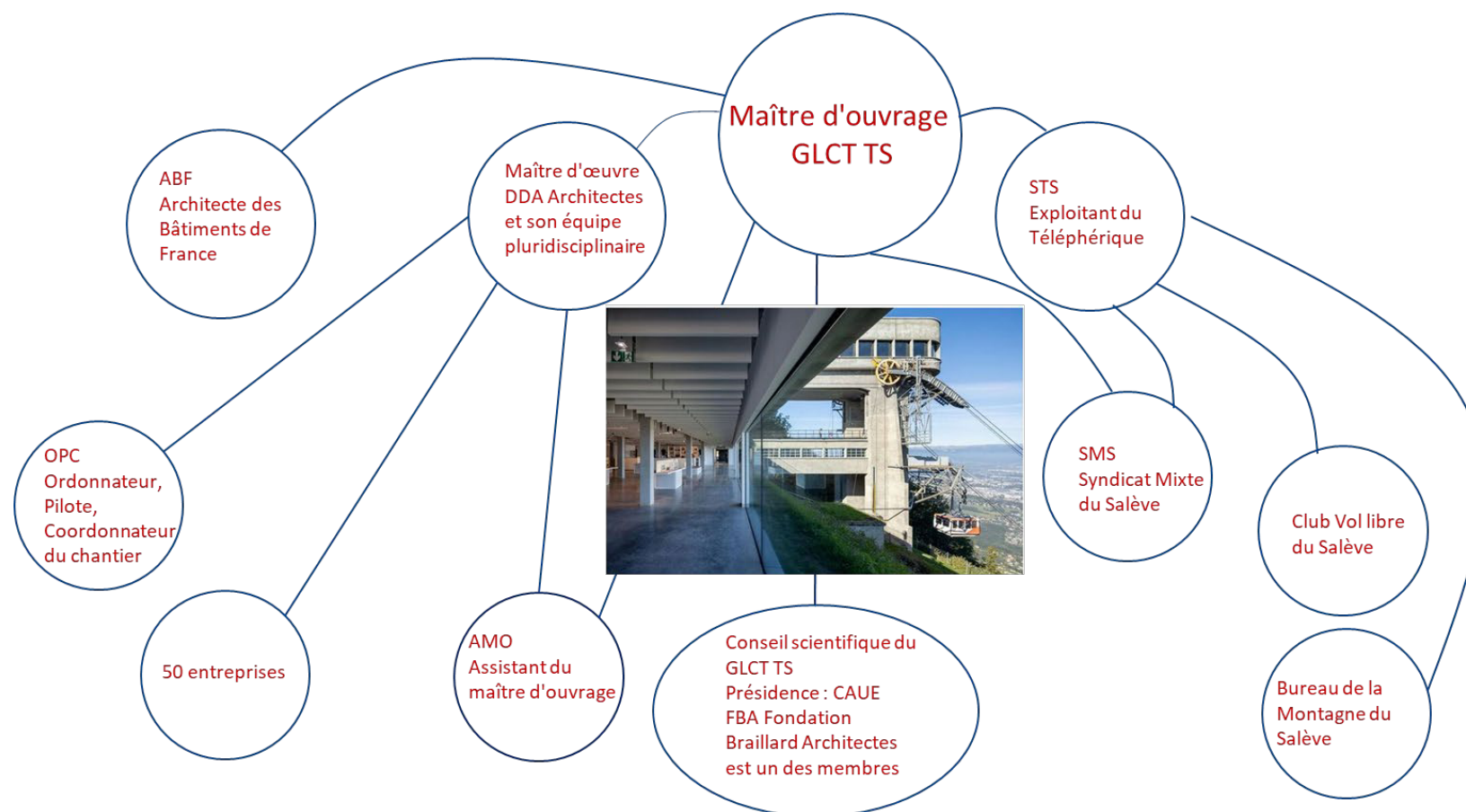
Une modification mineure du règlement intérieur a été votée par l'Assemblée du GLCT TS du 13 septembre 2024. Celle-ci permet à l'Assemblée du GLCT TS de siéger en gare haute du Téléphérique du Salève (nouveau lieu de séance ajouté au 3^{ème} paragraphe du chapitre II du règlement intérieur).

5. Dates clés du chantier de réhabilitation des deux gares (2018 à 2025)



*décalage d'une année en raison du Covid-19

6. La réhabilitation des gares du Téléphérique du Salève : un pilotage complexe



7. Trois appels d'offres pour trouver un restaurateur : le GLCT TS ouvre enfin les nouveaux espaces de restauration et sa salle de séminaire

7.1. Le troisième appel d'offres pour trouver un restaurateur est fructueux !

Après deux appels d'offres infructueux, lancés par le GLCT TS en 2021/ 2022 et en 2022/2023, un nouvel appel d'offres a été lancé en octobre 2023.

Cette procédure se déroule selon les étapes suivantes : publication de l'avis de concession, remise simultanée des candidatures et des offres; réunion de la commission de concession qui, après examen des dossiers de candidature, dresse la liste des candidats admis à présenter leur offre; auditions des candidats retenus; négociations avec les candidats; remise de leur offre finale; rapport d'analyse des offres présenté à la commission de concession; attribution par le GLCT TS du contrat de concession de service à un restaurateur suite à la validation de l'Assemblée du GLCT et à la signature du contrat par sa Présidente.

Un mandataire externe a accompagné le GLCT TS pour la réalisation de cette procédure, qui s'est déroulée sur une période de huit mois (octobre 2023 à mai 2024).

7.2. Le restaurateur est choisi

Lors de son Assemblée du 19 avril, le GLCT TS a attribué le contrat pour l'exploitation des espaces de restauration et de la salle de séminaire à la société SAS le Panoramique du Salève.

Ce contrat de concession de service a pour objet la gestion d'un service (dans notre cas : la gestion et l'exploitation d'espaces de restauration et d'une salle de séminaire) pour une durée limitée.

Le contrat a été signé le 19 juin 2024 entre le concédant, soit le GLCT TS, et le concessionnaire, soit la SAS le Panoramique du Salève. Il est conclu pour une durée de 10 ans, dès sa date de notification, soit le 27 juin 2024.

Sa durée court sur la période du 27 juin 2024 au 26 juin 2034.

Ce contrat prévoit notamment le versement d'une redevance annuelle fixe et variable de la part des restaurateurs au GLCT TS.

7.3. Ouverture du Café 1100 : 26 juillet 2024

L'ouverture des espaces de restauration, tant attendue, a franchi une première étape le 26 juillet 2024 avec l'ouverture du Café 1100 et de sa terrasse tous deux sis au rez-de-jardin de la gare haute.

Il est doté de 30 places à l'intérieur et de 150 places environ pour la terrasse.

Il offre une restauration "sur le pouce"/ à emporter, valorisant les circuits courts.

Le Café 1100 et sa terrasse en photos



Crédit photo : C. Trouillet



Crédit photo : C. Ricci



Crédit photo : O. Bosse Platière

7.4. Ouverture le 12 octobre 2024 du restaurant panoramique "Vertiges" : manger entre ciel et terre à plus de 1'000 m. d'altitude et admirer le panorama

C'est le 12 octobre que le restaurant "Vertiges" et la salle de séminaire, contigüe au restaurant, sis au 2ème étage de la gare haute, ont ouvert leurs portes.

Ce restaurant est doté de 108 places environ et d'un espace terrasse sur le rooftop. Son aménagement et sa décoration sont sobres et élégants pour respecter l'esprit de cette partie du bâtiment inscrit au titre des Monuments historiques français.

Une ouverture médiatisée

Le téléjournal (journal d'informations) de la Télévision Suisse Romande (RTS) a consacré un reportage à cette ouverture dans son édition du TJ de 19h30 du dimanche 13 octobre.

Le restaurant Vertiges



Crédit photo : C. Ricci



Crédit photo : C. Ricci

Le bar du restaurant Vertiges



Crédit photo : C. Ricci

La salle de séminaire

Cette salle peut accueillir des groupes de 20 à 40 personnes en fonction du choix de la configuration de la salle (atelier, conférence).



Crédit photo : C. Ricci



Crédit photo : C. Ricci

8. Événement inaugural du GLCT TS pour les espaces de restauration le 17 décembre

C'est en présence d'élus français et genevois, de représentants de l'État français, du Département de la Haute-Savoie et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes que le GLCT TS et ses invités ont inauguré officiellement les espaces de restauration et la salle de séminaire. Les architectes David et Claudia Devaux, présents à cette cérémonie, ont rappelé l'esprit qui les a animés : "Ce projet de réhabilitation repose sur la transformation d'espaces existants (comme la modification de la plateforme d'arrivée des cabines), la création de nouveaux services (terrasses accessibles au public, restaurant panoramique, extension pour accueillir une salle de séminaire et une tour d'escalier pour desservir les différents niveaux), mais aussi le réaménagement des espaces extérieurs, la restauration des façades d'origine en béton brut et la rénovation énergétique complète du bâti existant."



Madame Anny Martin, Maire d'Etrembières et Présidente du GLCT TS



De gauche à droite : Odile Bosse-Platière (GLCT TS), Vincent Lerges (OPC - équipe DDA) Anne-Joëlle Rosay Baud-Grasset (GLCT TS), Pascal Olivier (équipe DDA) Guilhem de Corneillan (équipe DDA), Samira Exertier (équipe DDA), Claudia Devaux (DDA), David Devaux (DDA), Christian Dupessey (GLCT TS), Bernard Boccard (Conseiller départemental Haute-Savoie), Jean-Marie Martin (GLCT TS), Anny Martin (GLCT TS), Patrick Antoine (GLCT TS), Joël Baud-Grasset (Vice-Président, Conseil départemental Haute-Savoie); Gabriel Doublet (GLCT TS), Ludovic Wiszniewski (GLCT TS), Jean-Pierre Philibert (STS), Christine Ricci (GLCT TS), Patrick Roxo (STS). Devant à droite : Marie-Claire Teppe Roguet (Conseil départemental Haute-Savoie), Badia Chalel-Bellazouz (GLCT TS)

9. Deux Prix d'architecture français en 2024 : double récompense pour le GLCT TS et ses architectes

Une réalisation transfrontalière remarquable, primée au plus haut niveau

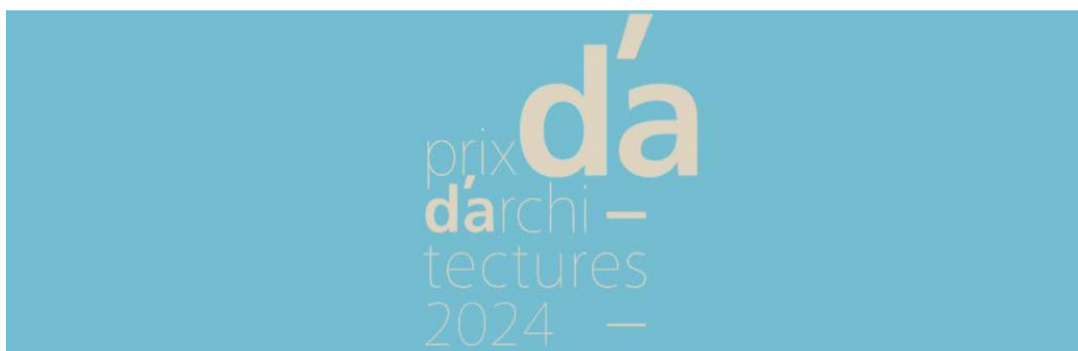
9.1. Prix de la critique architecturale : Prix d'architecture A 10 + 1

La réhabilitation de la gare haute a d'abord été récompensée, le 6 novembre, par le prix d'Architecture A10 + 1.

Les membres du jury, présidé par M. Ibai Rigby, architecte, ont effectué 232 visites et parcouru 6'000 kilomètres dans toute la France. La visite pour le Téléphérique du Salève a eu lieu sur le site le 19 juillet.

Ce prix est décerné à des réalisations primées pour leur capacité à conjuguer innovation, durabilité et impact local au cœur des territoires.

La cérémonie de remise des prix s'est déroulée à l'espace Niemeyer à Paris le 7 novembre 2024.



Anne-Joëlle Rosay Baud-Grasset (GLCT TS), David Devaux (DDA Architectes), Jean-François Cabestan, enseignant à la Sorbonne, membre du jury, Claudia Devaux (DDA Architectes)

9.2. Prix d'Architecture prestigieux : l'Équerre d'Argent

La réhabilitation de la gare haute a décroché, 12 jours plus tard, le 18 novembre, le Prix d'Architecture l'Équerre d'Argent.

200 projets ont été proposés pour concourir à l'Équerre d'Argent, 33 ont été présélectionnés et 25 nommés par un jury composé de 13 membres et présidé par Mme Iwona Buczkowska, architecte franco-polonaise qui, après avoir auditionné l'ensemble des architectes et visité le site, a désigné, le 18 novembre 2024 à la Station F à Paris, le lauréat du prix toute catégorie confondue : la réhabilitation de la gare haute du Téléphérique du Salève, menée par Devaux & Devaux Architectes (DDA) pour le GLCT TS maître de l'ouvrage.

Le jury a salué

"Une intervention d'une grande humilité et un incroyable engagement des architectes Devaux et Devaux, ainsi qu'une maîtrise d'ouvrage exemplaire".

Ce Prix représente la reconnaissance ultime pour un projet qui a su allier modernité et respect du patrimoine historique tout en répondant aux enjeux contemporains de développement durable.



Cérémonie de remise du Prix à Paris le 18 novembre 2024 - Station F à Paris

Anne-Joëlle Rosay Baud-Grasset, chargée du pilotage du chantier du projet de réhabilitation des gares pour le GLCT TS. À ses côtés à droite, David et Claudia Devaux (DDA Architectes)



1^{ère} photo : Iwona Buczkowska (Présidente du jury), David Devaux (DDA Architectes), Anne-Joëlle Rosay Baud-Grasset (GLCT TS), Claudia Devaux (DDA Architectes)

2^{ème} photo : Anne-Joëlle Rosay Baud-Grasset (GLCT TS), Olivier Granger (Assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) du GLCT TS), Odile Bosse-Platière (GLCT TS)

10. Les travaux 2024 en lien avec la réhabilitation de la gare haute

Les principaux travaux ont concerné les équipements des espaces de cuisine. Le coût total s'élève à 656'000 €, soit un montant de 392'000 € TTC (ou 327'000 € HT) pour l'équipement des espaces de cuisine et un montant de 264'000 € TTC (ou 220'000 € HT) pour l'équipement des espaces de restauration (coque du bar du Café 1100, coque du bar du restaurant panoramique et aménagement des chambres froides).

Des travaux en lien avec la finalisation du chantier se sont poursuivis tout au long de l'année.

Le GLCT TS a dû résilier, au mois de juin 2024, le contrat conclu avec une entreprise en charge des menuiseries extérieures et de la serrurerie, pour faute (malfaçon) de cette dernière. Il a ensuite dû engager des travaux d'urgence et conclure un marché de substitution pour la reprise des malfaçons et travaux non effectués. Cette affaire se poursuit devant le Tribunal administratif de Grenoble suite à une requête de l'entreprise, déposée en novembre 2024, contestant la résiliation de son contrat.

11. Les travaux de remontées mécaniques

Pour mémoire : en parallèle du projet de rénovation des deux gares, des travaux pour les installations techniques du Téléphérique du Salève ont été entrepris :

- Consignation électrique (procédure de mise en sécurité d'une installation) et déconsignation électrique (procédure de remise en état de marche d'un appareil consigné),
- Consignation et déconsignation mécaniques,
- Déplacement et vérification des treuils de sauvetage,
- Conception et pose des tourets pour câbles porteurs,
- Sécurisation et modernisation de la prise d'eau sous les cabines.

Pour ces travaux, le GLCT TS est assisté par le Cabinet ERIC (M. Stéphane Parsoud), spécialiste de l'ingénierie du transport par câble, mandataire du GLCT TS depuis la création de ce dernier en 2006.

Lancés en 2022, les travaux de remontées mécaniques se sont achevés en 2024.

Ces travaux (études et travaux) ont été réalisés pour un montant de 850'000 € et ne font pas partie du budget de réhabilitation des deux gares.

12. Le budget du projet de réhabilitation des 2 gares

12.1. Budget prévisionnel

Le budget prévisionnel des dépenses du projet de réhabilitation a évolué pour se stabiliser en juin 2023 à 13'131'434 € (voir le détail dans le Rapport d'activité 2022-2023).

Cette somme n'a pas subi de changement en 2024.

12.2. Subventions

Le montant global des subventions attendu pour ce projet de réhabilitation est de 7'833'385,70 €.

À fin 2024, le total des subventions perçues se monte à 6'441'536,50 €.

Les subventions Interreg fédéral et cantonal (octroi par le canton de Genève) ont été versées en 2024 pour un montant total de 463'698 €.

Sont toujours en attente, les versements de la subvention FEDER 1'212'082,67 € (montant définitif alloué après plusieurs années de négociation !) et les soldes des versements du Département de la Haute-Savoie et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (au total 170'000 €) pour un montant global de 1'382'082 €.

12.3. Emprunts

Emprunts pour la réhabilitation des deux gares en 2023

Trois emprunts ont été conclus en 2023 auprès de l'Agence France Locale.

Deux emprunts concernent le projet de réhabilitation des gares et s'élèvent à 3,8 mio €. Ils sont conclus à taux fixe pour une durée de 25 ans jusqu'en décembre 2038.

Le troisième emprunt de 1,7 mio € vient suppléer le non-versement de la subvention FEDER. Son échéance est fixée à décembre 2026.

13. L'exploitant du Téléphérique du Salève (Société pour l'exploitation du Téléphérique du Salève - STS)

Exploitant : Société du Téléphérique du Salève



GROUPE
RATP
La ville a de l'avenir

stpg



Pour mémoire : l'exploitation du Téléphérique du Salève a été confiée par le GLCT TS à la Société du Téléphérique du Salève (STS) en vertu d'un contrat de délégation de service public (ci-après DSP) d'une durée de 12 ans du 1^{er} avril 2019 jusqu'au 31 mars 2031.

Le GLCT TS a pu compter sur l'exploitant STS pendant la durée des travaux (2 ans), un acteur particulièrement impliqué dans le projet de réhabilitation des deux gares du Téléphérique du Salève. L'exploitant a notamment travaillé intensément pour la remise en route de l'équipement en un temps record en plein mois d'août 2023. Son équipe d'exploitation n'a pas ménagé sa peine durant plusieurs mois après la réouverture pour pallier des défauts mineurs et sans danger pour l'exploitation mais récurrents et chronophages et qui depuis lors ont été réglés par STS avec l'appui du GLCT TS.

Le Téléphérique du Salève a rouvert ses portes le 12 septembre 2023. Selon l'exploitant, le Téléphérique du Salève - après une année et deux mois d'exploitation - a réussi sa mue (le Téléphérique est fermé chaque année en novembre pour les contrôles annuels des remontées mécaniques) : "On sent qu'il y a un vrai engouement et qu'on répond à un besoin avec le nouveau site et sa nouvelle identité" (Patrick Roxo, Directeur de STS dans le journal "Le Messenger" du 3 octobre 2024).

Avec son programme "Nature, culture et loisirs", l'exploitant, en partenariat avec la Maison du Salève et le Bureau de la Montagne, a développé des activités qui ont répondu aux attentes du public telles que les animations pour la jeunesse et le mur d'escalade.

La nouvelle boutique de souvenirs propose notamment des articles en bois et recyclés, des produits du terroir local, des livres, des jeux, de l'artisanat local et des vêtements de sport. Tous ces articles sont très appréciés de la clientèle.

13.1. Plan marketing

Lors de l'Assemblée du GLCT TS du 2 février 2024, l'exploitant a présenté son plan marketing, qui a été validé.

Ce plan marketing poursuit trois objectifs :

- Conquérir et fidéliser la clientèle locale;
- Dynamiser les périodes creuses;
- Capter les touristes du territoire.

13.2. *Approbation de la grille tarifaire*

L'Assemblée du GLCT TS du 2 février 2024 a validé la grille tarifaire présentée par l'exploitant.

13.3. *Contributions financières de STS*

En sa qualité d'exploitant, il est prévu que STS paie une redevance d'exploitation de 1,5 mio € pour les douze années d'exploitation à laquelle s'ajoute une redevance variable annuelle calculée en fonction de son chiffre d'affaires.

13.4. *Fréquentation – nombre de voyages*

Pour cette première année de réouverture, la fréquentation, qui se comptabilise en nombre de voyages (chaque trajet est comptabilisé), s'est élevée à 263'127 passages.

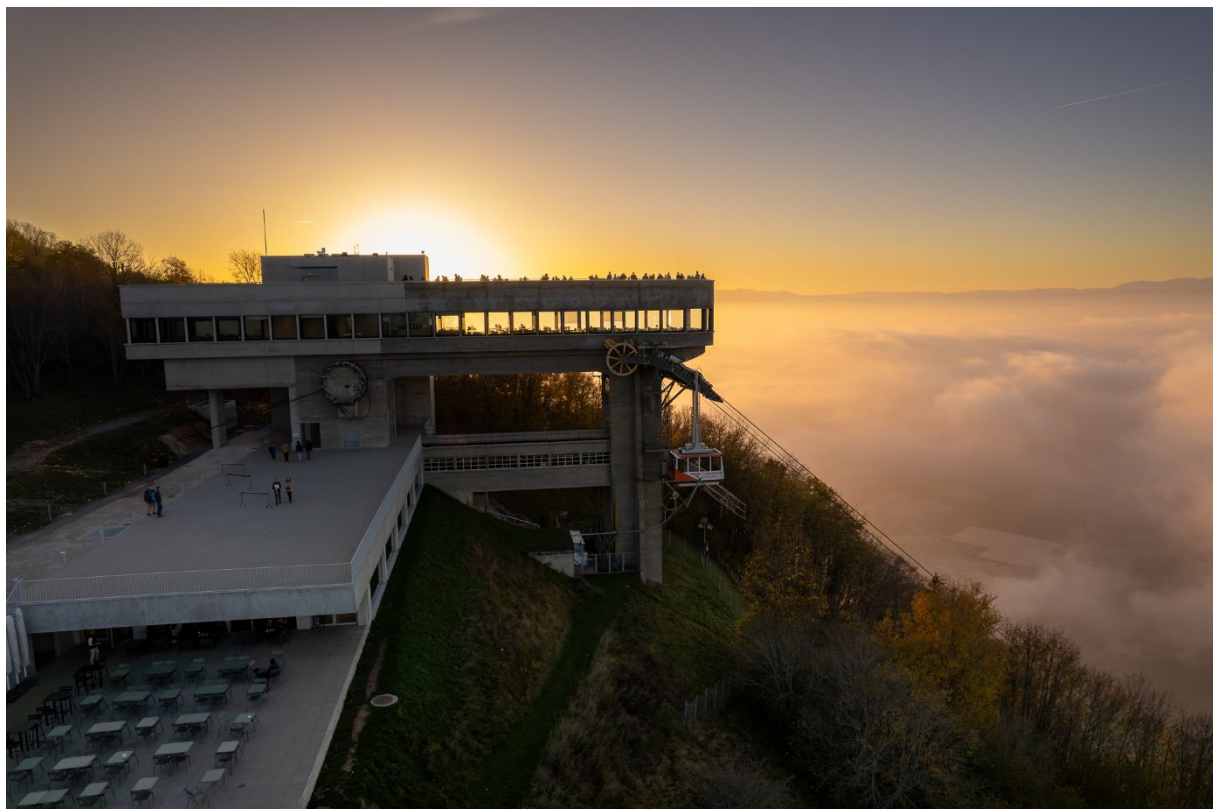
13.5. *Négociations financières avec STS*

Selon le planning prévisionnel des travaux, le Téléphérique du Salève devait ouvrir ses portes le 1er mai 2023. Le contrat de délégation de service public prévoit, qu'en cas de retard, des indemnités sont dues par le GLCT TS à l'exploitant. D'autres éléments financiers ont également fait l'objet de négociations (décalage du démarrage des travaux, tarifs promotionnels dus à une ouverture dégradée).

Des négociations conduites dans le cadre d'un groupe de travail GLCT TS - STS ont permis de parvenir à un accord financier validé par l'Assemblée du GLCT TS le 14 juin 2024.

13.6. *Fermeture obligatoire pour la maintenance et réouverture début décembre 2024*

Le Téléphérique du Salève a fermé ses portes le dimanche 3 novembre 2024. Sa réouverture a eu lieu le dimanche 1^{er} décembre 2024. Cette fermeture annuelle est obligatoire pour des opérations de maintenance de la remontée mécanique.



Credit photo: Agence Hemelka

14. Les Journées Européennes du Patrimoine - Suisse romande les 7 et 8 septembre 2024

Ces Journées européennes du patrimoine de septembre 2024 ont eu pour thème les "Réseaux". Parmi les 41 sites à découvrir sur ce thème à Genève figure le Téléphérique du Salève avec à la clé des visites organisées pour les curieux afin de leur faire découvrir "La nouvelle vie du Téléphérique du Salève". M. Martin Lichtig, architecte, ayant suivi le projet de rénovation au sein de l'équipe DDA Architectes, a animé les 3 visites organisées chacun des deux jours. L'exploitant STS a, quant à lui, contribué au bon déroulé de la manifestation avec des cabines spécialement réservées. Le succès a été au rendez-vous avec plus de 200 personnes inscrites pour les visites qui n'ont pas manqué, pour un certain nombre d'entre elles, de faire part de leur engouement pour le site rénové.

Ces deux journées ont été organisées conjointement par la Ville de Genève et le canton de Genève (département du territoire) avec l'appui du GLCT TS et du Service des affaires européennes, régionales et fédérales de l'État de Genève.

15. L'accessibilité en transports publics à la gare basse

En 2024, la desserte de la ligne 4 des TAC (transports Annemassiens Collectifs) poursuit la desserte de la gare basse du Téléphérique du Salève depuis Annemasse.

La desserte de la ligne 8 des TPG jusqu'à la gare basse ne peut être envisagée que si le carrefour de la douane fait l'objet d'aménagements pour fluidifier la traversée de la route départementale. Ce dossier fait l'objet de discussions qui, à ce jour, n'ont pas encore abouti.

16. Finances

16.1. Contribution financière des membres

Le GLCT TS est financé, à parité franco-genevoise, par une contribution des membres, qui a été augmentée en 2024, passant de 546'000 € à 1'069'614 € par an soit une augmentation de 48,95 % en lien avec le remboursement des emprunts.

L'État de Genève versait, en 2023, un montant de 300'000 CHF. Il verse, en 2024, un montant de 532'100 CHF.

- État de Genève : 534'807 €
- Monnetier-Mornex : 12'835 €
- Annemasse Agglo : 521'972 €

16.2. Bilan financier

Pour rappel, la comptabilité du GLCT TS, soumise au droit français, se décline dans un compte administratif et un compte de gestion.

Le compte administratif présente l'ensemble des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissements ordonné par le Président du GLCT TS et permet de dégager les résultats d'exécution du budget.

Le compte de gestion présente la situation générale des opérations de gestion; il est établi par une personne indépendante du GLCT TS, à savoir le Trésorier Principal du Centre des finances publiques d'Annemasse. Il retrace les flux monétaires effectifs.

Il est impératif qu'il y ait concordance absolue entre les deux documents.

Le compte administratif et le compte de gestion 2024 ont été approuvés par l'Assemblée du GLCT TS le 7 mars 2025.

Sur la base de ces deux documents, le résultat de l'exercice 2024 est le suivant (**montants en euros**) :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		1'484'703,31	346'019,96		346'019,96	1'484'703,31
Opérations/ l'exercice	1523'477	1'652'161,24	1'395'359,43	872'166,95	2'918'836,43	2'524'328,19
TOTAUX	1'523'477	3'136'864,55	1'741'379,39	872'166,95	3'264'859,39	4'009'031,50
Résultats de clôture		1'613'387,55		-869'212,44	0,00	744'175,11
Restes à réaliser			185'943,97	1'469'606,53	185'943,97	1'469'606,53
TOTAUX CUMULÉS		1'613'387,55	185'943,97	600'394,09	185'943,97	2'213'781.64
RESULTATS DÉFINITIFS		1'613'387,55		414'450,12		2'027'837,67

"Restes à réaliser en dépenses" signifie que la dépense est engagée au 31.12.2024 mais qu'elle n'est pas encore mandatée (effective). En d'autres termes, cela signifie que le GLCT TS a passé la commande et qu'il est en attente de la prestation (dette virtuelle dans les comptes). Une fois celle-ci réalisée, mandat sera donné à la Trésorerie Principale pour qu'elle effectue le paiement.

16.3. Affectation du résultat 2024 au budget primitif 2025

Le GLCT TS dégage un excédent global de clôture de 774'175,11 €.

Le solde de la section d'investissement, après reprise des restes à réaliser en dépenses et en recettes, présente un excédent de 414'450,12 €. Le solde de la section d'investissement étant excédentaire, le résultat de la section de fonctionnement de 1'613'387,55 € sera repris intégralement en recettes de la section de fonctionnement du budget 2025.

17. Perspectives travaux en 2025

17.1. Fin des travaux en 2025

Les aménagements extérieurs en gare haute devraient être terminés d'ici l'automne 2025.

Il s'agit de :

- *L'aire de jeux pour les enfants, portée par l'exploitant STS;*
- *Le sentier botanique, porté par le Syndicat Mixte du Salève;*
- *L'aire de décollage de parapente réaménagée pour l'accueil des personnes à mobilité réduite, portée par le Club de vol libre du Salève. L'inauguration est prévue le 31 mai 2025.*

17.2. Grande inspection des remontées mécaniques

La dernière grande inspection a eu lieu en 2019. En raison de la fermeture du Téléphérique pendant deux ans (2023-2025), les autorités du ministère de l'État français chargé de cette inspection ont donné leur accord pour la reporter de fin 2024 à fin 2025.

Cette grande inspection dure, en principe, 2 mois, en lieu et place de la fermeture annuelle d'un mois prévue usuellement en novembre pour le contrôle des remontées mécaniques.

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

GROUPEMENT LOCAL DE COOPERATION
TRANSFRONTALIERE
POUR L'EXPLOITATION DU TELEPHERIQUE DU SALEVE

SIEGE : Mairie d'ETREMBIERES – Place Marc Lecourtier
74100 ETREMBIERES

OBJET : EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE

APPROBATION DU
COMPTE
ADMINISTRATIF
2024
DU GLCT TS

Séance du : 7 mars 2025

Convocation du : 26 février 2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 14

Président de séance : Monsieur Jean-Marie Martin

N°A-2025-07

Secrétaire de séance : Monsieur Christian Aebischer

Membres présents : Christian Aebischer, Patrick Antoine, Roxane Dupommier, Dominique Frei, Anny Martin, Jean-Marie Martin, Christine Ricci, Jean-Michel Vouillot,

Membres représentés :

Gabriel Doublet par Françoise Magdelaine suppléante,
Béatrice Manzoni par Pierre Bonnet suppléant,
Ludovic Wiszniewski par Badia Chalel suppléante,

Membres excusés : Marc Châtelain, Christian Dupessey, Bertrand Konate,

L'arrêté des comptes du GLCT TS est constitué par le vote du Conseil d'Assemblée du compte administratif présenté par le Président avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice après production par le comptable du compte de gestion.

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		1 484 703,31 €	346 019,96 €		346 019,96 €	1 484 703,31 €
Opérations/l'exerc.	1 523 477,00 €	1 652 161,24 €	1 395 359,43 €	872 166,95 €	2 918 836,43 €	2 524 328,19 €
TOTAUX	1 523 477,00 €	3 136 864,55 €	1 741 379,39 €	872 166,95 €	3 264 856,39 €	4 009 031,50 €
Résultats de clôture		1 613 387,55 €		-869 212,44 €	0,00 €	744 175,11 €
Restes à réaliser			185 943,97 €	1 469 606,53 €	185 943,97 €	1 469 606,53 €
TOTAUX CUMULES		1 613 387,55 €	185 943,97 €	600 394,09 €	185 943,97 €	2 213 781,64 €
RESULTATS DEFINITIFS		1 613 387,55 €		414 450,12 €		2 027 837,67 €

L'assemblée, réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Martin, Madame Anny Martin ayant quitté la salle au moment du vote, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

APPROUVE le compte administratif 2024 du GLCT TS et DECIDE d'arrêter les comptes tels que présentés dans le tableau ci-dessous

La Présidente,
Anny Martin

Signé électroniquement par : Anny
MARTIN
Date de signature : 13/03/2025
Qualité : GLCT - Présidence

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame la Présidente du GLCT TS dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.
Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse du GLCT TS, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

GLCT
TELEPHERIQUE DU SALEVE
FONCTIONNEMENT - DEPENSES

	Prévu	Réalisé	Disponible	Commentaires
Chp: 011 - Charges à caractère général	729 450,00	173 293,40	556 156,60	
Art: 60611 - eau assainissement			0,00	
Art: 6063 - Fournitures d'entretien		571,00	-571,00	
Art: 6064 - Fournitures administratives	600,00	580,00	20,00	
Art: 61528 - Entretien biens immobiliers	439 500,00	58 076,29	381 423,71	travaux et frais remontées mécaniques
Art: 6161 - Autres assurances	92 850,00	48 264,33	44 585,67	
Art: 6162 - Assurance dommage construction	38 500,00	6 668,08	31 831,92	
Art: 617 - Etudes et recherches	46 900,00	10 900,00	36 000,00	Mission assistance contrat exploitation restaurant
Art: 6226 - Honoraires	32 100,00	3 168,26	28 931,74	Assistance juridique pour protocole transactionnel avec STS + assistance juridique assurances
Art: 6231 - Annonces et insertions	17 000,00	292,00	16 708,00	
Art: 6236 - Catalogues et imprimés	3 000,00		3 000,00	
Art: 6238 - Divers - Publicité, publications, relations publiques	5 500,00	1 076,00	4 424,00	
Art: 6256 - Missions	1 000,00	162,82	837,18	
Art: 6257 - Réceptions	12 000,00	8 939,21	3 060,79	
Art: 627 - Services bancaires et assimil	7 500,00	1 968,41	5 531,59	
Art: 63512 - Taxes foncières	33 000,00	32 627,00	373,00	
Art: 637 - Autres impôts, taxe & versements assimilés		0,00	0,00	
Chp: 012 - Frais de personnel	42 000,00	42 000,00	0,00	
Art: 6218 - Personnel extérieur au service	42 000,00	42 000,00	0,00	
022 - Dépenses imprévues	4 800,00	0,00	4 800,00	
Chp: 023 - Virement à la sect° d'investis.	1 293 727,31	0,00	1 293 727,31	
Art: 023 - Virement section investissement	1 293 727,31	0,00	1 293 727,31	
Chp: 042 - Opérations d'ordre entre section	304 400,00	304 179,92	220,08	
Art: 6811 - Dot.amort.immos incorp.& corp	155 831,00	155 612,51	218,49	
Art: 6812 - Dot.amort.charges d'exploit. à répartir	148 569,00	148 567,41	1,59	
Chp: 65 - Autres charges gestion courante	2 800,00	2 713,68	86,32	
Art: 6588 - charges diverses de gestion courante	2 800,00	2 713,68	86,32	Participation financière au service d'assainissement collectif (SRB) + régul. Centimes TVA
Chp: 66 - Charges financières	300 000,00	250 862,26	49 137,74	
Art: 66111 - Intérêts réglés à l'échéance	280 000,00	279 829,89	170,11	
Art: 66112 - Intérêts courus non échus	10 000,00	-28 967,63	38 967,63	
Art: 6615 - Intérêts c/courants, dépôts	10 000,00		10 000,00	
Chp: 67 - Charges exceptionnelles	694 280,00	695 667,74	-1 387,74	
Art: 6711- Intérêts moratoires & pénalités sur marchés	500,00	1 887,74	-1 387,74	
Art: 6718- Autres charges exceptionnelles sur op. de gestion	693 780,00	693 780,00	0,00	Indemnisation STS pour perte chiffre d'affaire suite retard travaux
Chp: 68 - Dotation aux amort. et provisions	54 760,00	54 760,00	0,00	
Art: 6815 - Provision pour risques et charges d'exploit.	54 760,00	54 760,00	0,00	
TOTAL Fonctionnement - Dépenses	3 426 217,31	1 523 477,00	1 902 740,31	

FONCTIONNEMENT - RECETTES

	Prévu	Réalisé	Disponible	Commentaires
Chp: 002 - Excédent antérieur reporté Fonc	1 484 703,31	0,00	1 484 703,31	
Art: 002 - Excédent antérieur reporté Fonc	1 484 703,31		1 484 703,31	
Chp: 042 - Opérations d'ordre entre sections	35 000,00	0,00	35 000,00	
Art: 791 - Transfert de charges d'exploitation	35 000,00		35 000,00	
Chp: 74 - Dotations et participations	1 069 614,00	1 069 614,00	0,00	
Art: 7474 - Particip des autres communes	13 263,00	13 049,00	214,00	Monnetier-Mornex
Art: 7475 - Particip groupements de collectivités	521 544,00	521 758,00	-214,00	Annemasse Agglo
Art: 748 - Autres attributions et participations	534 807,00	534 807,00	0,00	République & Canton de Genève
Chp: 75 - Autres produits gestion courant	565 000,00	580 562,00	-15 562,00	
Art: 7588 - Autres produits	565 000,00	580 562,00	-15 562,00	Redevance variable + frais contrôle versés par STS + 15 562 € +2ème acompte redevance d'exploitation STS 565 000 €
Chp: 77 - Produits exceptionnels	0,00	1 985,24	-1 985,24	
Art: 778 - Produits exceptionnels divers		1 985,24	-1 985,24	remboursement assurance (dalles cassées)
Chp: 78 - Reprise sur provisions & amortissements	273 800,00	0,00	273 800,00	
Art: 7815 - Reprise sur provision	273 800,00		273 800,00	
TOTAL Fonctionnement - Recettes	3 428 117,31	1 652 161,24	1 775 956,07	

Résultat de fonctionnement de l'exercice

Résultat exercice antérieur reporté

Résultat final

128 684,24

1 484 703,31

1 613 387,55

INVESTISSEMENT - DEPENSES

	Prévu	Réalisé	Disponible	Commentaires
Art: 001 - Solde d'exécution d'inv. reporté	346 019,96	0,00	346 019,96	
Chap 020 - Dépenses imprévues			0,00	
Chap 040 Opérations d'ordre entre sections	0,00	0,00	0,00	
Art: 4818 - Charges à étaler			0,00	
Chap 041 - Opérations patrimoniales	500 000,00	0,00	500 000,00	
Art: 2315 - Immo.corporelles en cours, Install., mat. & outillage technique	500 000,00		500 000,00	
Chap 16 - Emprunt, dette & assimilé	1 126 125,31	292 000,00	834 125,31	
Art: 1641 - Emprunts en euros	1 126 125,31	292 000,00	834 125,31	
Chap 20 - Immobilisations incorporelles	258 342,89	143 953,79	114 389,10	
Art: 2031 - Frais d'études	257 442,89	143 233,79	114 209,10	
Art: 2033 - Frais insertion	900,00	720,00	180,00	
Chap 21 - Immobilisations corporelles	507 858,60	419 130,36	88 728,24	
Art: 2111 - Terrains	105 040,00	102 540,00	2 500,00	Achat parking à ATMB
Art: 2125 - Terrains bâtis	15 000,00		15 000,00	
Art: 2135 - Install. Gales, agct &t amgt des construc.	20 000,00		20 000,00	
Art: 2158 - Autres matériels & outillage	367 818,60	316 590,36	51 228,24	Equipement cuisine restaurant
Chap23 - Immobilisations en cours	338 029,44	20 912,45	317 116,99	
Art: 2315 - Immo.corporelles en cours, Install., mat. & outillage technique	338 029,44	20 912,45	317 116,99	Travaux remontées mécaniques
Chap26 - Participations et créances rattachées à des participations	3 000,00	3 000,00	0,00	
Art: 261 Titres de participation	3 000,00	3 000,00	0,00	
Chap 920 -AP/CP Rénovation des gares	1 391 770,07	516 362,83	875 407,24	
Art: 2313 - Immo. en cours, mat. & outil. Technique	1 391 770,07	516 362,83	875 407,24	Travaux gares haute & basse
Chap 48 Compte de régularisation	35 000,00	0,00	35 000,00	
Art: 4818 - Charges à étaler	35 000,00		35 000,00	
TOTAL Investissement - Dépenses	4 506 146,27	1 395 359,43	3 110 786,84	

INVESTISSEMENT - RECETTES

	Prévu	Réalisé	Disponible	Commentaires
Chap: 001 - Excédent d'investissement reporté			0,00	
Chap: 021 - Virement de la section de fonct	1 293 727,31	0,00	1 293 727,31	
Art: 021 - Virement de la section de fonctionnement	1 293 727,31	0,00	1 293 727,31	
Chap 040 - Opérations d'ordre entre sections	304 400,00	304 179,92	220,08	
Art: 28135 - Amort.const.install° générales	2 994,00	3 048,80	-54,80	
Art: 28156 - Amort. Installations complexes	124 614,00	124 613,73	0,27	
Art: 28158 - Amort. autres matériels techniques	27 243,00	26 970,56	272,44	
Art: 28188 - Amort. Autres immo. Corporerelles	980,00	979,42	0,58	
Art: 4815 - Amort.charges liées à la crise sanitaire Covid 19	54 035,00	54 034,20	0,80	
Art: 4818 - Amort. chares à étaler	94 534,00	94 533,21	0,79	
Chap 041 - Opérations patrimoniales	500 000,00	0,00	0,00	
Art: 2315 - Immo.corporelles en cours, Install., mat. & outillage technique	500 000,00			
Chap 10 - Dotations, fonds divers, réserves	0,00	0,00	0,00	
Art: 1068 - Excédents de fonctionnement			0,00	
Chap 13 - Subventions d'investissement	2 408 018,96	567 987,03	107 659,50	
Art: 1311 - Etat et établissements natioanux	43 611,73		43 611,73	
Art: 1312 - Région	80 443,80		80 443,80	
Art: 1313 - Département	139 840,00	94 289,00	45 551,00	Département mise en valeur patrimonale
Art: 1317 - Budget communautaires et fonds structurels	401 751,00	463 698,03	-61 947,03	FEDER cantoanal et fédéral
Art: 1317 - Budget communautaires et fonds structurels	1 732 372,43			Fonds européens
Art: 1318 - Autres	10 000,00	10 000,00	0,00	Participation Carrières du Salève
Chap 16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	
Art: 1641 - Emprunts en euros			0,00	
TOTAL Investissement - Recettes	4 506 146,27	872 166,95	1 401 606,89	

Résultat d'investissement de l'exercice	-523 192,48
Résultat exercice antérieur reporté	-346 019,96
Résultat final d'investissement	-869 212,44
Résultat de clôture de l'exercice 2024	744 175,11